

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 144 (1999)
Heft: 12

Rubrik: Courier des lecteurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Etat, national et souverain, se trouve lui-même menacé par la montée des nationalismes, des régionalismes, des revendications ethniques. Les protagonistes se multiplient, qui viennent le concurrencer, voire remettre son existence en cause. Régions, villes, individus, parfois, s'efforcent de dépasser le cadre national, de prolonger

leur action au-delà des frontières. Les organisations non gouvernementales (ONG), les multinationales, les médias, les marchés envahissent la sphère internationale et en modifient profondément le fonctionnement: il n'y a quasiment plus de domaine où les Etats peuvent rester entre eux, pas même la diplomatie.

L'action concertée, impliquant gouvernements, ONG et institutions internationales, devient la règle. Aujourd'hui, seuls les Etats-Unis sont capables d'agir contre la volonté des autres protagonistes du système international.

H. W.

Courrier des lecteurs

A propos de «L'armée suisse et la mobilité»

(RMS, octobre 1999)

(...) La présentation des brigades légères 1937/1938 n'est pas tout à fait correcte. (...) La brigade légère disposait de 2 régiments légers avec 3 escadrons de cavalerie et 1 bataillon de cyclistes. Les compagnies de chars *Praga* étaient attribuées aux divisions et il n'existe aucun bataillon motorisé.

Walter Lüem, Herrliberg,
26 octobre 1999

tignac dans l'article «Charlotte et Dino...», il est important que «justice» soit rendue aux responsables du service de renseignements de notre armée; mais il est malheureux que la presse populiste ne cherche visiblement pas à retracer la vérité; je sais qu'elle a le droit le plus légitime de la commenter. Il est aussi vrai qu'elle fait partie d'entreprises commerciales dont le seule but est le gain de ses actionnaires (...). Cette «affaire» n'est pas la première et démontre visiblement que le quatrième pouvoir est plus fort que celui de l'armée de l'ombre.

Gilles Bourquin,
Conches, 27 octobre 1999

Affaire Bellasi: la réaction d'un conseiller national

[Dans votre éditorial d'octobre], vous me prêtez des pro-

pos déformés. En effet, je n'ai jamais prôné la suppression des services de renseignements mais tout simplement leur démilitarisation. Je considère en effet que l'état d'esprit qui préside actuellement à la collecte de renseignements sous l'égide du DDPS ne correspond pas à ce dont nous avons réellement besoin. (...) je prône une refonte des objectifs du service de renseignements et son placement sous l'égide d'une autorité dépendant directement du Conseil fédéral.

Pierre Chiffelle,
8 novembre 1999

A propos de l'affaire Bellasi

(RMS, octobre 1999)

(...) Je tiens (...) à vous féliciter et remercier des propos écrits dans votre éditorial (...), de même que ceux de M. Ras-

S'il y a eu confusion sur la personne, nous le déplorons. En revanche, nous sommes heureux de constater qu'à part ce point, le conseiller national Chiffelle semble d'accord avec le reste de notre éditorial... (rédacteur en chef).